

Envoyé en préfecture le 30/04/2020

Reçu en préfecture le 30/04/2020

Affiché le **30 AVR. 2020**

ID : 031-213105612-20200429-D2020\_07-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers  
- en exercice : 33  
- présents : 30  
- ayant pris part au vote : 30  
- procurations : 0

L'an deux mille vingt le 29 avril à 18 heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 22 avril 2020, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME BRIGITTE BEC, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, M. FREDERIC BAMIERE (ARRIVE A 18H51), MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, MME KATY COLDER, M. PATRICE ETAVE, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME NATHALIE GAUVRIT, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, MME FLORENCE TOULZE, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, M. ERWAN DANIEL, MME ISABELLE SEROR, M. NICOLAS COSTES

**Etait absent excusé ayant donné procuration** :

**Etait absent excusé** : MME MICHELE CHAVE, MME ELISABETH ATTELAN, MME CLAUDE RIERA

M. YVAN NAVARRO a été élu secrétaire.

### DÉLIBÉRATION n°2020/07

#### **Objet : Réunion de l'assemblée à distance**

Vu l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19,

Vu la convocation du 22 avril 2020 pour la présente réunion du conseil municipal précisant la technologie retenue pour l'organisation de cette réunion,

Considérant que pendant la période d'urgence sanitaire, l'article 6 de l'ordonnance susvisée permet d'organiser à distance les réunions du conseil municipal,

- La technologie retenue pour l'organisation de la réunion est celle de l'audioconférence ou de la vidéoconférence. L'outil utilisé est le suivant : JITSI,

Envoyé en préfecture le 30/04/2020

Reçu en préfecture le 30/04/2020

Affiché le **30 AVR. 2020**

ID : 031-213105612-20200429-D2020\_07-DE



- L'identification des participants se fera par appel nominatif, les participants (audio) attesteront sur l'honneur de leur identité,
- La demande de prise de parole se fera par l'utilisation de l'option « levé de doigt » de l'application JITSY,
- Le vote des délibérations interviendra par vote au scrutin public selon le procédé habituel : qui vote contre ? Qui s'abstient ?
- Afin d'assurer le caractère public des réunions, les débats seront accessibles en direct au public de manière électronique la page Facebook « <https://fr-fr.facebook.com/villedelunion> »

L'enregistrement de la séance se fera via le flux Facebook. Les échanges seront retranscrits au procès-verbal qui sera adopté par un conseil municipal ultérieur et conservés selon les modalités fixées par les archives départementales.

### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver la tenue des réunions à distance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation  
L'Adjoint au Maire  
David ROFÉ



- Transmis le 30 AVR. 2020  
- Affiché le 30 AVR. 2020